DLP 20-7-83207860

MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication periodique

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 80 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

13 juillet 1983 N° de série continue 261 Bulletin n° 17

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Les températures élevées de ces derniers jours (depuis le 9 juillet) sont peu favorables aux pontes. Et de fait, les observations effectuées jusqu'à présent confirment la faiblesse des pontes.

Cependant en vue de limiter tout risque de développement de la pourriture grise (botrytis) jusqu'à la récolte, le traitement préventif (avant les premières éclosions d'oeufs) pourra être réalisé comme suit :

Savoie : intervenir le 15-16 juillet.
Hte Savoie : intervenir le 16-17 juillet.
Loire : attendre un prochain bulletin.
Ain (Cerdon, Bugey) : intervenir le 16-17 juillet.
Diois : intervenir le 15-16 juillet.
Ailleurs où le traitement préventif a dû déjà être réalisé (Vallée du Rhône), les premières éclosions ont eu lieu. Surveiller vos vignes, et en cas d'attaques intervenir avec un produit polyvalent type parathion.

BOTRYTIS

Le risque est toujours faible. Là où le traitement fermeture de la grappe est à prévoir dans les prochains jours (Vallée du Rhône), ne pas utiliser SUMISCLEX, RONILAN, ROVRAL, KIDAN, effectuer ce traitement avec soit BTF à 3,5 l/ha, MYCODIFOL à 5 l/ha, EUPARENE à 4 kg/ha.

Pour les vignobles plus tardifs, utiliser les mêmes produits, en cas contraire (temps se dégradant, orages continus) nous vous avertirons.

OIDIUM

Des attaques graves sont à prévoir dans les vignes (notamment de la Vallée du Rhône), où la cadence de 10-14 jours ne serait pas respectée.

EN CAS DE GRELE : (VIGNE, ARBRES FRUITIERS)

Si possible dans les 24 h, intervenir avec un produit à base de folpel, captane ou dichlofluanide, afin de cicatriser et d'empêcher le développement des pourritures diverses.

P464

Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gérant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N° 477 AD